

Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial de Vitré Communauté



Délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017**Secrétaire de séance :** Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Étaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LÉBOUC - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENO, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LÉBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Étaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Étaient également présents :

Monique PINCEPOTTE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Plan Climat Air Energie Territorial: lancement de la révision et engagement dans la démarche Citergie (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2013 portant validation du plan climat énergie territorial ;

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – énergie réunie le 18 janvier 2017 ;

Considérant que le PCAET doit être élaboré au niveau intercommunal (dès 20 000 habitants), qui est désigné comme coordinateur de la transition énergétique sur le territoire ;

Considérant que le PCAET traite deux volets, l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Il doit être révisé tous les 6 ans ;

Considérant que le PCAET doit être constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
 - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables ;
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération ;
 - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie ;
 - le développement de territoires à énergie positive
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
 - l'anticipation des impacts du changement climatique ;
 - la mobilité sobre et décarbonée ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;

Considérant que le PCAET doit comprendre une dimension interne à la structure « patrimoine et services » et la volonté de s'engager dans la démarche de labellisation Citergie porté par l'Ademe ;

Considérant que le label européen Citergie est une méthode opérationnelle pour aider à l'actualisation d'un PCAET. Il permet à la collectivité de se situer entre les actions réalisées et les actions nouvelles pouvant être

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL. 2017

prises en œuvre, d'organiser la gouvernance de la politique climat-air-énergie de la collectivité, de se doter d'un cadre avec des objectifs précis à atteindre et des actions à mettre en œuvre sur 4 ans et de suivre annuellement l'avancement du programme d'actions avec l'appui d'un conseiller dédié. Enfin en fonction des résultats de la collectivité, il est possible d'obtenir ce label européen d'excellence ;

Considérant que le PCAET doit être soumis avant approbation au préfet de région, président du conseil régional, président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz ;

Considérant que pour élaborer son PCAET, Vitré Communauté recrutera un assistant à maîtrise d'ouvrage et mobilisera l'ensemble des acteurs concernés pour compléter les études et programmes d'action existants dans les différentes politiques concourant à la transition énergétique ;

Il vous est proposé :

- d'engager la révision du Plan Climat Air, Energie Territorial en le couplant avec la démarche Citergie ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment pour signer les pièces contractuelles afférentes.

Il est procédé au vote :

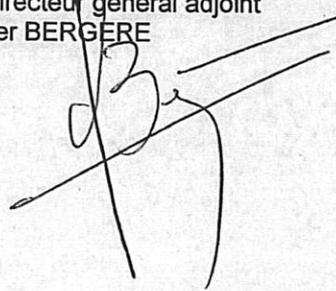
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE





16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le
ID : 035-200039022-20191216-DC_2019_217-DE

DC_2019_217

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 41 Votants (dont 5 pouvoirs) : 46	L'an deux mille dix neuf, le treize décembre le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 06/12/2019
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Delphine DALLOT - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Joseph MARECHAL - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Jean-Yves BESNARD - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Jeanine LEBOU - VITRE, Danielle MATHIEU - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE

Ont donné pouvoir :

Annie RESTIF donne pouvoir à Teddy REGNIER, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Gilbert GERARD, Denis CHEVROLLIER donne pouvoir à Marc FAUVEL, Marie-Annick BOUQUAY donne pouvoir à Anne CHARLOT, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Serge LAMY, Christophe DODARD, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Fabienne BELLOIR, Bertrand DAVID, Anne STEYER, Marie-Christine MORICE, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Aymeric MASSIET du BIEST, Martine LEGRAS, Xavier JEGU, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Joseph JOUAULT, Erick GESLIN, Yannick FOUET, Thierry TRAVERS, Christine CLOAREC, Jacques COIGNARD, Bruno MAISONNEUVE, Marie MEYER, Anthony MOREL, Xavier PASQUER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.



16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le
ID : 035-200039022-20191216-DC_2019_217-DE

DC_2019_217

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019

- Approbation de la révision du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017_117 du 07 juillet 2017 approuvant l'engagement de Vitré Communauté dans la révision du Plan Climat Air Energie Territorial en le couplant avec la démarche Cit'ergie.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017_163 du 29 septembre 2017 approuvant l'organisation d'un groupement de commandes entre Vitré Communauté et la Ville de Vitré afin de mutualiser la démarche Cit'ergie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019_159 en date du 20 septembre 2019 approuvant la stratégie climat air énergie de Vitré Communauté 2020-2026 et sollicitant le label Cap Cit'ergie ;

Considérant qu'en lien avec les objectifs retenus de l'accord de Paris en 2015, le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), détaille les effets d'un réchauffement planétaire de 1,5°C. Il met en exergue un certain nombre de conséquences des changements qui pourraient être évitées si le réchauffement était limité à 1,5°C et non à 2°C ou plus : disparition des écosystèmes et des espèces, dégradation de la santé, augmentation des risques naturels, élévation du niveau de la mer... Ce rapport expose les modifications rapides et de grande envergure que nous devons mettre en œuvre pour parvenir à les endiguer. Les territoires ont une importante responsabilité dans les actions à mener ;

Considérant que Vitré Communauté a mené un premier Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2013-2017, programme stratégique en faveur de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique. Approuvé à l'unanimité le 25 mai 2013, le PCET a été réalisé à l'échelle du patrimoine et des compétences communautaires. Il a permis d'engager la collectivité dans la transition énergétique du territoire ;

Considérant que le PCAET est le document cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le changement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Il s'articule en 3 volets : un diagnostic, une stratégie définissant des objectifs à divers horizons de temps, un programme d'actions. Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Vitré Communauté en est le coordinateur et l'animateur ;

Volets 1 et 2 : phases diagnostic et stratégie :

Une évaluation du premier PCET (Plan Climat Energie Territorial) a été réalisée en interne avant la réalisation des deux premiers volets du PCAET, le diagnostic et la stratégie.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Ce travail mené avec l'appui du bureau d'études Intermezzo a permis de cerner les principaux enjeux du territoire et de fixer les objectifs pour y répondre.

La trajectoire retenue pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie repose sur les objectifs suivants :

- réduire de 16% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2026 (24% en 2030) pour viser la neutralité carbone en 2050 ;
- réduire de 13 % les consommations d'énergie d'ici 2026 (20% en 2030) dont 18% pour les transport et 10% pour l'habitat ;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques émis par le territoire de 25 % pour les Nox d'ici 2026 et de 20 % pour les poussières (PM2,5 et PM10) ;
- couvrir 23 % des besoins de consommations d'ici 2026 (31% en 2030) par des énergies renouvelables et de récupération ;

Considérant que la faible production d'énergie renouvelable actuelle (couverture de 11% des consommations de Vitré Communauté) rend le territoire très dépendant énergétiquement et lui impose une facture élevée et croissante des différentes énergies importées. Le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) évalué pour 2030 couvrira 31% des besoins. Toutes les sources d'énergies devront donc être exploitées, biomasse, vent et soleil étant les plus importantes. Ce développement devra impliquer les collectivités et les citoyens pour profiter directement au territoire.

Volet 3 : Le programme d'action pour répondre aux enjeux identifiés et aux objectifs visés.

Un programme d'action a été co-construit avec de nombreux acteurs du territoire. Il s'articule autour de 8 orientations. Il s'agit d'un engagement sur un programme de 38 actions opérationnelles dont environ un tiers ont débuté, un tiers sont à renforcer et un tiers constitue des actions nouvelles à lancer.

Orientation 1 : Animation et mise en œuvre. Vitré Communauté et la ville de Vitré (en lien avec la démarche de labellisation Cit'ergie) s'engagent à animer et coordonner les actions de transition énergétique sur le territoire. Dans la gestion de leurs patrimoines et l'exercice de leurs compétences, elles devront faire des choix qui concourent aux objectifs du PCAET. Cela nécessite que chaque projet politique intègre les enjeux de la transition énergétique ;

Orientation 2 : Agriculture et alimentation. Une agriculture résiliente et davantage orientée vers la consommation alimentaire locale ;

Orientation 3 : Bâtiment. Le bâti comme secteur porteur de la transition énergétique et réactif au changement climatique ;

Orientation 4 : Mobilité et Aménagement. Vers un partage de la place des modes de déplacement et l'incitation à de nouvelles pratiques quotidiennes ;

Orientation 5 : Biomasse. Développement de la ressource de biomasse pour stocker davantage de carbone et faciliter la transition du territoire ;

Orientation 6 : Production d'énergie. Une production énergétique d'origine renouvelable permettant un approvisionnement sécurisé, en électricité, en chaleur et en biogaz pour les ménages, les entreprises et les collectivités du territoire ;

Orientation 7 : Activités économiques durables. Soutenir le développement des activités économiques dynamiques à faible impact environnemental, dont le rapport à l'énergie est basé sur l'efficacité et la modération ;

Orientation 8 : Environnement. Une transition énergétique dont les impacts sont positifs pour les autres dimensions environnementales ;

Il s'agit d'un programme d'actions pour 6 ans qui a vocation à s'enrichir des propositions et projets portés par les acteurs et habitants du territoire. La labellisation Citergie est un outil d'évaluation du PCAET. Son renouvellement en 2024 permettra de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des élus et des services. D'autres actions seront à développer pour continuer à fédérer et accompagner tous les acteurs.

Le PCAET a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Sa vocation étant de lutter contre le changement climatique, le plan d'action présente principalement des incidences positives ou neutres sur l'environnement. Des points de vigilance ont toutefois été mis en évidence, en particulier les projets de production d'énergie renouvelable nécessitent généralement des études spécifiques pour garantir leur faible impact environnemental. La rénovation des bâtiments nécessite aussi des précautions quant à la

gestion des quantités de déchets, certains nocifs, que cela génère ainsi qu'une vigilance de l'impact sur la biodiversité (disparition des niches).

Une consultation du public sera organisée sur les documents (PCAET et EES), éventuellement modifiés suite à l'avis de l'autorité environnementale. Les avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional seront sollicités dans un second temps. Suite à la prise en compte des différents retours, le projet pourra être modifié pour être approuvé ;

Considérant l'enjeu fondamental de lutte contre le réchauffement climatique ;

Il vous est proposé :

- d'arrêter le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 46

- Nombre de voix pour : 46
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré, le 16 décembre 2019.

Le Président,
Pierre MEHAIGNERIE
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

Secrétaire de séance : Madame DELAHAYE Elisabeth

Nombre de conseillers en exercice : 76 Présents : 53 Votants (dont 4 pouvoirs) : 57	L'an deux mille vingt et un, le huit avril le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 01/04/2021
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Marie-Renée SAILLANT - BALAZE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Bertrand DAVID - CHATEAUBOURG, Catherine LECLAIR - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ERELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Sandrine CLEMENT - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Nelly MAREC - PRINCE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yoann BAUDY - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Jacqueline HAQUIN - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Pierre LEONARDI - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Jean-Yves BESNARD - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Nicolas MIJOULE - VITRE, Marie-Cécile TARRIOL - VITRE, Erwann ROUGIER - VITRE, Nicolas Kerdraon - VITRE

Ont donné pouvoir :

Danielle DEVILLE donne pouvoir à Bertrand DAVID, Laurent FESSELIER donne pouvoir à Marie-Christine MORICE, Guy FERRE donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Fabrice HEULOT donne pouvoir à Jean-Yves BESNARD

Etaient absents :

Serge LAMY, Christophe DODARD, Elisabeth CARRE, Pascale CARTRON, Aude de LA VERGNE, Hubert DESBLES, Amand LETORT, Danielle RESONET, Christian STEPHAN, Pierre MELOT, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Joseph JOUAULT, Elisabeth BRUN, Bruno DELVA, Lisiane HUET, Danielle MATHIEU, Christophe LE BIHAN, Constance MOUCHOTTE

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021

- Consultation du public sur la révision du PCAET (Plan climat air énergie territorial)

La Présidente expose :

Vu la convention d'Aarhus et l'article 7 de la Charte de l'environnement de 2004, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 – Art. R ; 229-55 – relatif à la consultation publique plan climat air énergie territoriale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2019_217 du Conseil communautaire du 13 décembre 2019 approuvant la révision du PCAET ;

Considérant que le plan d'action du PCAET se décline en 8 orientations et 38 actions ;

Il vous est proposé :

de mener une consultation publique suivant le cadre défini par le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 :

- d'afficher les délibérations liées à l'élaboration du PCAET sur les lieux habituels d'affichage au siège de Vitré Communauté ;
- d'informer les habitants par la publication d'avis sur le site internet de Vitré Communauté et dans la presse locale ;
- de mettre à disposition du public un cahier en vue de recueillir les éventuelles observations et suggestions du public durant toute la durée de la consultation publique au siège de Vitré Communauté aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- de mettre à disposition au siège de Vitré Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur son site internet les documents d'étude ;

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet du département d'Ille et Vilaine ;
- au Président du Conseil Régional de Bretagne ;
- au Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
- aux Maires de Vitré Communauté ;
- aux personnes publiques associées, présentes au COPIL de lancement de la révision du PCAET.



16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 035-200039022-20210413-DC_2021_088-DE

DC_2021_088

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 57

- Nombre de voix pour : 57
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré, le 13 avril 2021

La Présidente,
Isabelle LE CALLENNEC

